

Demande d'accueil d'urgence



Contact
& Horaires

Service Guichet unique des familles
Place Charles Ottina – 04 72 23 48 88
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 8 h 30-12 h 15 / 13 h 30-17 h 30
Jeudi : 13 h 30-17 h 30
guichetunique@mairie-saint-priest.fr

Demande d'accueil d'urgence

Qui ?

Tout San-Priort en rupture inopinée du mode de garde habituel :

- ▶ pour les enfants de moins de 4 ans non scolarisés ou pour un accueil extra-scolaire (mercredis et vacances scolaires)
- ▶ pour un enfant en situation d'handicap jusqu'à 6 ans.

Comment ?

La demande doit être faite au plus tôt 15 jours avant le besoin.

La fiche « coordonnées accueil d'urgence » sera remplie soit :

- ▶ en présentiel sans rendez-vous auprès du guichet unique
- ▶ par téléphone

Pièces à fournir ?

- ▶ Pièce d'identité du ou des parents présents au RDV
- ▶ Livret de famille
- ▶ Extrait de naissance de moins de 3 mois
- ▶ Justificatif de domicile
- ▶ Attestation de paiement CAF
- ▶ Avis d'imposition N-2
- ▶ Attestation de responsabilité civile
- ▶ Carnet de vaccination
- ▶ Justificatif de travail des deux parents
- ▶ Justificatif de la situation d'urgence

Délai de réalisation ?

- ▶ Appel de la coordinatrice sous 48 heures pour fixer un rendez-vous et constituer le dossier.
NB : seul le dépôt d'un dossier complet peut lancer la procédure d'urgence.

Coût

- ▶ Demande gratuite.
- ▶ Accueil facturé selon barème CAF en vigueur (tarif horaire).